



# Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Commission du développement social

Cinquième session

1<sup>er</sup>-10 février 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée au Sommet mondial  
pour le développement social  
et à la vingt-quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale : thème prioritaire :  
élimination de la pauvreté**

### **Déclaration présentée par Citizens United for Rehabilitation of Errants, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.5/2012/1.



## **Déclaration**

Le monde est en proie à la violence et aux conflits : guerres, émeutes, criminalité et désordre généralisé. Vient s'y ajouter la menace nucléaire que crée le terrorisme. Certains de ces troubles découlent de la misère. Pour les soigner, un antidote puissant : les droits de l'homme et un développement social concomitant, qui concourent à une société saine et à une sécurité effective.

Dans le monde entier, la majorité des détenus ont connu la pauvreté. Ce n'est pas une coïncidence. Le mécontentement, la rage et le désespoir exacerbés par la misère les poussent à se livrer à la violence et à braver la loi. Nous notons un renforcement de la sécurité lorsque anciens combattants et ex-délinquants bénéficient de programmes d'aide au développement social qui peuvent, en donnant à ceux qui vivent dans la pauvreté la maîtrise de leur propre destin, contribuer à prévenir la violence, tout en guérissant les maux de la société après un épisode violent. Tout le monde gagne à sortir ainsi du conflit.

Le socle de protection sociale, un emploi décent et des services sociaux (indispensables à la fourniture de services de qualité en matière de santé, d'éducation et de justice pénale) constituent l'arsenal de lutte contre la misère dont disposent les programmes de développement social pour donner aussi à tous voix au chapitre dans la vie sociale, économique, environnementale et politique locale, régionale et nationale.

### **Socle de protection sociale**

Tous les êtres humains devraient pouvoir accéder au moins à des services de base en matière de santé, d'éducation primaire, de logement, d'eau et d'assainissement et à d'autres services essentiels. L'initiative en faveur d'un socle de protection sociale parrainée par l'Organisation internationale du Travail et par l'Organisation mondiale de la Santé est un outil capital.

### **Santé**

La santé englobe la lutte contre des maladies telles que le sida, le paludisme et la tuberculose (qui touchent surtout les pauvres) en mettant notamment en œuvre les programmes de vaccination, de sensibilisation et autres nécessaires et en formant les professionnels de la santé à dépister et à traiter ces maladies. Ce qui est souvent négligé, c'est le traitement de la toxicomanie et des maladies mentales, qui peuvent constituer de graves problèmes chez ceux qui vivent dans la pauvreté.

### **Éducation**

La meilleure façon d'améliorer l'enseignement élémentaire et le taux d'alphabétisation consiste à bien former, motiver et encadrer les enseignants. Il importe donc au plus haut point de veiller à leur assurer une bonne formation et une rémunération adéquate.

La formation professionnelle visant à permettre aux travailleurs d'accéder à un emploi décent dans des secteurs qui, de notoriété publique, manquent de main-d'œuvre qualifiée devrait bénéficier d'un rang de priorité élevé. La formation en microentreprise et la microfinance sont d'un apport supplémentaire précieux destiné à favoriser le lancement de nouvelles entreprises.

## Justice pénale

Nous recommandons aux États de développer leur système judiciaire, notamment leurs mécanismes de médiation et autres mécanismes informels de règlement des différends, dans le respect des principes des droits de l'homme. Nous recommandons en outre le recours à des méthodes de justice réparatrice et à des travaux d'intérêt public pour rétablir l'harmonie au sein de la collectivité plutôt qu'à l'incarcération comme châtiment imposé par le système judiciaire.

La famille est la cellule de base de la société : la violence qui s'exerce en son sein est particulièrement destructrice. Les droits reconnus aux femmes et aux enfants par la loi doivent être clairs et sans ambiguïté et la législation qui punit la violence familiale, rigoureusement appliquée, tout en sachant que la réparation, la sensibilisation et les conseils sont adaptés à ces situations.

Il faut particulièrement s'attacher à réduire le nombre de personnes placées en détention préventive avant la présentation au juge. Nous recommandons que la loi en limite la durée à un mois.

Nous recommandons à l'Assemblée générale d'adopter l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, étoffé par les règles applicables au traitement des détenus, et aux États Membres d'y adhérer.

Nous recommandons aux systèmes judiciaire et pénitentiaire de continuer d'organiser et d'appuyer d'abord et avant tout les programmes de réadaptation et de réintégration des délinquants en tant que membres actifs de la société.

La violence engendre la violence. Nos prisons sont au niveau de notre éthique. Elles sont l'image du peu de cas que nous faisons des droits de l'homme et de notre attachement à la vengeance et aux représailles. Un monde non violent et soucieux d'éthique devrait construire des prisons éthiques. Changer le comportement humain en milieu carcéral constituerait l'amorce d'un changement majeur des valeurs communautaires qui pourrait finir par transformer le monde.

---

*Note :* Les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, souscrivent à la présente déclaration : Carmelite NGO, les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul et les Sœurs de Notre-Dame de Namur.